



N°2018-06-14

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2018

**Président** : M. François de MAZIÈRES (sauf délibération n° 2018-06-03)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24 – pouvoir M. THEVENOT), M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 08 et 12 – pouvoir à M. de MAZIERES),

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET (sauf délibérations n° 2018-06-14 à 24), Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIÉ, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 03, 08 et 12), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-14 et 15), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n° 2018-06-07, 09 et 10), M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n° 2018-06-10 et 11 et 13 à 24), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n° 2018-06-11), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Philippe BAUD,  
M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme JAQUEMET,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Jean-Christophe LAPREE a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,  
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. Laurent DELAPORTE,  
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,  
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN,  
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane HERMANN,  
Mme Pascale RENAUD,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 26 juin 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Mise en place par Ile-de-France Mobilités d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAELD) sur le territoire Versailles Grand Parc. Accord de la communauté d'agglomération.**

□ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le règlement européen n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-5-I-2° et 5211-18-II ;

Vu le Code des transports et notamment l'article L.1241-1 ;



Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2015-748 du 27 juin 2015 modifiant les statuts du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu le courrier du 17 avril 2018 par lequel Île-de-France Mobilités (IDFM – nom d'usage du STIF) a informé la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAELD) en Île-de-France ;

Vu la délibération n° 2017/344 du conseil syndical d'IDFM du 28 juin 2017 relative à la délégation de service public pour la mise à disposition, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un service public de VAELD dans la région Ile-de-France ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements du 22 mai 2018.

-----

- La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est compétente pour l'organisation des mobilités sur le territoire intercommunal, conformément à ses statuts et à l'article L.5216-5-I-2° du Code général des collectivités territoriales. Dans ce cadre, elle est amenée à mener des actions en collaboration avec Ile-de-France Mobilités (IDFM – anciennement STIF).

- Par délibération de son conseil syndical du 28 juin 2017, IDFM a décidé de lancer un service public de location de vélos sur le territoire de la région Ile-de-France, au plus tard pour septembre 2019.

Ce service prendra la forme d'une concession de service public (délégation de service public), comprenant le déploiement d'une offre de 10 000 vélos à assistance électrique en location longue durée (VAELD), ouvert à tous, avec des cibles préférentielles (autosolistes et conducteurs de deux-roues motorisés) et s'inscrit en complément des systèmes de vélos en libre-service déjà existants.

Selon le succès rencontré par ce nouveau service, l'offre de VAELD pourra être étendue à 20 000 vélos, ainsi qu'intégrer 500 vélos cargo (véhicule terrestre à deux ou trois roues dérivé de la bicyclette, destiné à transporter des charges plus importantes que sur un vélo classique).

Ce service sera proposé au prix de 40 € maximum par mois pour l'utilisateur avant le remboursement par l'employeur.

En parallèle, IDFM propose de prendre en compte la répartition géographique des utilisateurs de vélos en location longue durée, en déployant davantage de stations de parkings à vélo sécurisés Véligo pour sécuriser les vélos des usagers.

IDFM a informé la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc que la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service public était lancée en l'intégrant dans le périmètre envisagé.

IDFM sollicite donc l'accord de la communauté d'agglomération, conformément à l'article L.1241-1 du code des transports, pour l'intégration de son territoire dans la réflexion de ce nouveau service vélo. C'est l'objet de la présente délibération.

IDFM précise également que la mise en place de ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc étant donné que les coûts du service seront partagés entre le futur exploitant, les usagers et IDFM.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

- 1) *de donner son accord pour la mise en place par Ile-de-France Mobilités d'un service de location de vélos à assistance électrique en longue durée (VAELD) à l'échelle de la région Ile-de-France, intégrant le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.*

-----  
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 55  
Nombre de pouvoirs : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés  
(1 voix contre de M. Siméoni)

Certifié exécutoire suite à l'affichage le :  
26 JUIN 2018

Et à la transmission en Préfecture le :  
- 4 JUIL. 2018

Pour le Président,  
Par délégation,



  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services



## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20180625-2018-06-14-DE

**Numéro de l'acte :** 2018-06-14  
**Date de décision :** lundi 25 juin 2018  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Mise en place par Ile-de-France Mobilités d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAELD) sur le territoire Versailles Grand Parc.  
Accord de la communauté d'agglomération.  
**Classification :** 8.7 - Transports  
**Rédacteur :** Armelle SALVADOR  
**AR reçu le :** 04/07/2018  
**Numéro AR :** 078-247800584-20180625-2018-06-14-DE  
**Document principal :** 2018-06-14 - IDFM location longue durée Vélo VAELD VGP.pdf

#### Historique :

04/07/18 11:38	En cours de création	
04/07/18 11:40	En préparation	Armelle SALVADOR
04/07/18 12:16	Reçu	Armelle SALVADOR
04/07/18 12:17	En cours de transmission	
04/07/18 12:18	Transmis en Préfecture	
04/07/18 12:26	Accusé de réception reçu	

